

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE170

présenté par

M. Tardy, Mme Duby-Muller et M. Saddier

ARTICLE 19 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article est un neutron législatif, qui a de bonnes intentions mais aucune portée normative.

La loi n'est pas l'outil adéquat pour qualifier un service de service public, et encore moins de services d'intérêt économique général.